

Suisse romande : cris d'alarme

Pierre-André BONZON
Franck CROZET

**Des pertes importantes dans les ruchers,
sans possibilité d'action,
avec pourtant un institut à
la pointe de la lutte biologique.**

Que se passe-t-il en Suisse ?

**Voici l'avis de deux personnes du terrain
et leurs cris d'alarme, recueillis lors
du congrès de la FNOSAD à St-Avoid**

Pierre-André Bonzon

Inspecteur cantonal du canton de Vaud,
moniteur éleveur de la SAR

L'apiculture est avant tout un loisir pratiqué par 99,9 % d'amateurs. Seuls quelques professionnels ont développé une exploitation qui leur permet d'en vivre ou du moins de compléter leurs revenus. Les graphiques suivants nous permettent d'analyser l'évolution de l'apiculture de 1876 à nos jours (fig. 1 - fig. 2). La densité moyenne s'élève à environ 4 colonies au km², ce qui s'explique par la surface importante que constituent les Alpes (60 % de la superficie de la Suisse), région plutôt hostile à la pratique de notre passion. Si la diversité de la flore était des plus intéressantes par le passé, la production était par contre extrêmement faible, de l'ordre de 7 kg par colonie. Depuis près de 20 ans, nous constatons une évolution des récoltes qui atteignent environ 20 kg/colonie. Il est difficile de déterminer les facteurs responsables de cette évolution. Certes, l'agriculture a changé avec l'intensification de la culture de colza, l'arrivée du tournesol... Mais l'apiculture a elle aussi terriblement évolué par la recherche et l'élevage de colonies performantes, par la sélection, l'élevage en race pure et l'amélioration des techniques apicoles. La production globale de miel en Suisse est estimée à 3300 tonnes en moyenne au cours des dernières années, ce qui représente un tiers de la consommation actuelle dans notre pays.

Fig. 1 - Evolution du nombre d'apiculteurs en Suisse depuis 1876

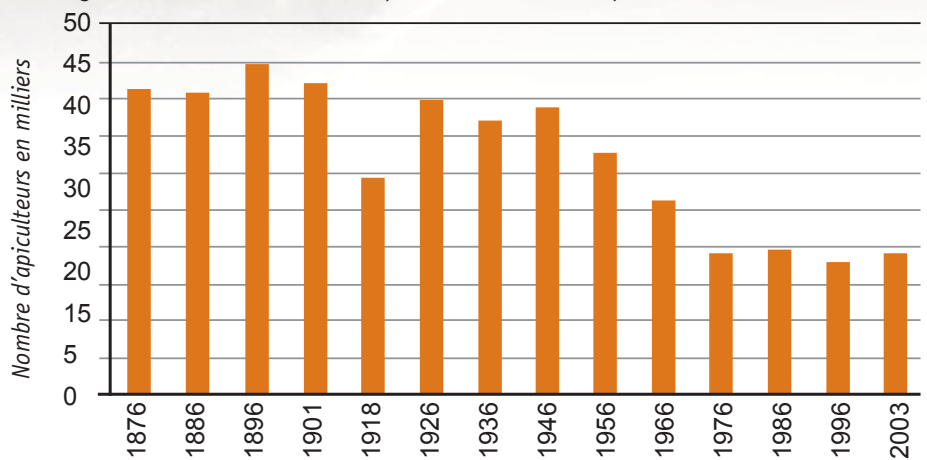
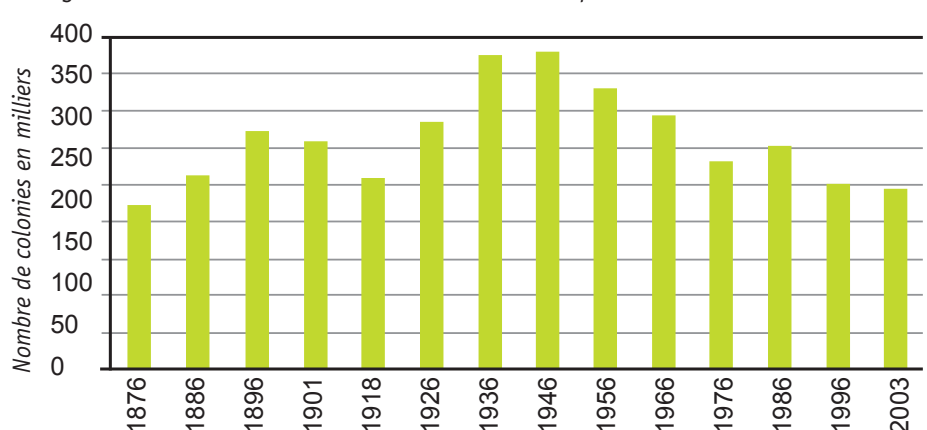


Fig. 2 - Evolution du nombre de colonies en Suisse depuis 1876



Etat sanitaire des ruchers

1. Epizooties

Les épizooties connues de longue date sont relativement bien maîtrisées en Suisse romande, malgré l'interdiction de l'usage d'antibiotiques. On doit sans doute cette situation aux mesures drastiques prises par les autorités sanitaires. En Suisse, la destruction des colonies par incinération est imposée en cas de loques ainsi qu'une désinfection appropriée du matériel et l'inspection de tous les ruchers situés dans un rayon de 2 km autour du foyer. Une zone de protection desservant la région sinistrée impose l'interdiction du trafic d'abeilles (fixée officiellement dans le temps par un vétérinaire cantonal) et du matériel apicole.

Malgré une organisation en cas de loques bien structurée, on déplore un certain laxisme régional qui se manifeste par une recrudescence de la loque européenne. Ainsi, plus de 500 cas ont été signalés en 2008 en Suisse alémanique. Un renforcement des mesures prophylactiques et de régulation du trafic des abeilles entre en vigueur au 1^{er} mars 2009. La recrudescence de la loque européenne en Suisse alémanique a plusieurs origines :

- la naïveté, négligence ou incapacité de quelques détenteurs d'abeilles
- le laxisme de certains agents sanitaires
- l'efficacité toute relative des mesures de désinfection du matériel
- l'environnement des colonies inapproprié
- la complexité des ruchers pavillons...

2. Parasitoses et traitements

Varroa a conquis notre territoire et plus particulièrement la Suisse romande à la fin des années 80, soit plus tard que la Suisse alémanique et que nos pays voisins. Ce léger répit a permis au CRA (Centre de recherche apicole) suisse du Liebefeld de tester puis de conseiller aux apiculteurs le mode de lutte à adopter contre le dit parasite. Malheureusement, l'amateurisme de nos détenteurs d'abeilles s'est manifesté par une hécatombe de colonies due à la négligence ou à leur naïveté évidente. Le traitement conseillé consistait en l'application ponctuelle d'acide formique sur les colonies.

Si les propriétaires d'abeilles les mieux inspirés ou les plus minutieux ont su préserver leur cheptel, beaucoup ont hélas dû déchanter car les reines disparaissaient



au cours des traitements. Par la suite, les collègues les plus hardis se sont approvisionnés en Apistan à l'étranger. Ces inserts furent autorisés en Suisse. Entre-temps, le CRA a mis au point un diffuseur d'acide formique réglable en fonction de la température. Aussitôt imités par d'autres fabricants, ces diffuseurs ont été adoptés par une partie des apiculteurs.

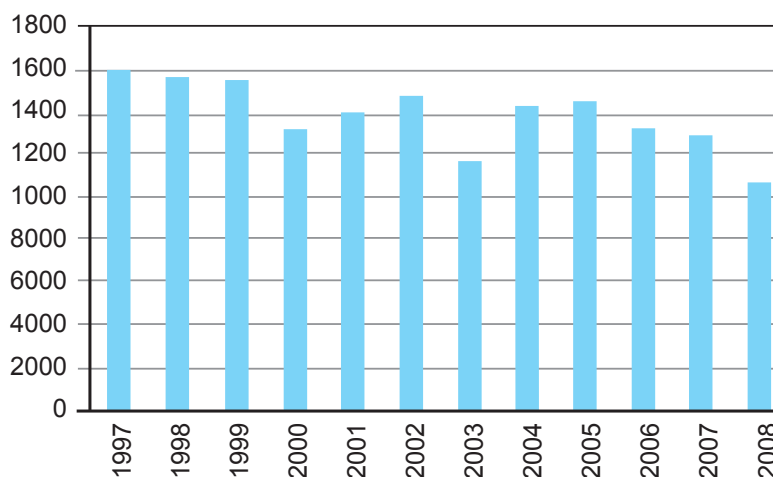
En parallèle, nos chercheurs exploitèrent les vertus des huiles essentielles et du thymol en particulier. Avec comme support une éponge, la maison Biocontrol développa le produit Thymovar, aujourd'hui adopté par quelques pays européens et largement utilisé en Suisse. L'avantage indéniable des modes de traitement susmentionnés est sans doute l'absence ou l'infime teneur résiduelle qui peut se trouver dans les miels. Certes, l'efficacité de telles applications est insuffisante pour abaisser suffisamment le seuil d'infestation des colonies. Pour y remédier, la découpe du couvain de mâles a ses adeptes, mais c'est

surtout le traitement à l'acide oxalique en période sans couvain qui permet de limiter la population de parasites à près de 98 %. Après 15 ans d'expérience avec ce mode de lutte contre *Varroa*, on espère toujours l'arrivée du produit miracle, naturel, facile d'emploi mais surtout efficace, sans résidu pour la cire et le miel, et bon marché.

3. Pertes de colonies

Au cours de l'hivernage 2005-2006, ce fut l'hécatombe dans les ruchers. Selon les enquêtes des autorités sanitaires cantonales du Vaud, 50 % des apiculteurs ont subi des pertes dans leur rucher, certains ont même tout perdu. Les causes évoquées par notre centre de recherche étaient diverses, mais deux virus semblaient prédominer : celui des ailes déformées (DWV) et celui de la paralysie aiguë (APV). Sans remède possible, ce diagnostic n'était pas pour rassurer les apiculteurs. Cette enquête révéla en plus certaines situations étonnantes, à savoir que les pertes généralisées dans les ruchers de plaine s'amenuisaient nettement au-dessus de 700 m d'altitude. Des apiculteurs possédant des ruchers sur le plateau vaudois ont vu leurs colonies disparaître tandis que leurs ruchers d'altitude ne subissaient pas de dommage avéré. Autre constat, les ruchers implantés hors des grandes cultures ou à une distance respectable de celles-ci ne subissaient pas de grandes mortalités. Des conclusions hâtives peut-être, mais logiques, ont mis en cause les effets néfastes des traitements effectués en agriculture. La proximité des champs de maïs a maintes fois éveillé les soupçons des apiculteurs. Les ruchers reconstitués au cours de la saison 2006 ne rencontrèrent aucune difficulté lors de l'hivernage plutôt clément qui suivit.

Fig. 3 Nombre de colonies dans le canton de Vaud





4. Déclin de l'apiculture

En automne 2007, des pertes se sont déjà manifestées dans des ruchers et chez des apiculteurs aguerris à la meilleure conduite des ruchers. L'inquiétude grandissante de nos éleveurs d'abeilles s'est manifestée par des appels répétés auprès des inspecteurs des ruchers et des services vétérinaires. Des échantillons remis à des laboratoires agréés n'ont guère rassuré les intéressés. L'on soupçonne des virus inconnus à ce jour, de nouvelles pathologies peut-être. C'en est trop, pourquoi nier l'évidence ?

Une nouvelle enquête en Pays de Vaud démontre à la fin 2008 que 70 % des ruchers ont été touchés. Certains et pas des moindres sont anéantis. Au total, c'est 4200 colonies qui ont disparu, soit 38 % du cheptel du canton. Quelle attitude adopter, quelles explications donner à ces apiculteurs dépités, totalement découragés devant leurs ruches décimées ? La figure 3 (p. 23) démontre une triste réalité.

5. Autres contraintes des apiculteurs

La transhumance a toujours existé. La recherche de nouvelles possibilités favorise la santé de nos amies ailées qui, par la diversité des pollens, sources de nectar ou miellées récoltées, se refont une santé. Tout cela, c'est bientôt du passé !

En effet, suite aux contraintes formulées par l'arboriculture pour lutter contre l'évolution du feu bactérien, nos ruchers deviennent sédentaires car ils ne sont plus autorisés à transhumer.

L'abeille, enfin reconnue comme principale pollinisatrice, est accusée de transporter la bactérie synonyme de mort des arbres fruitiers.

Les vergers de Suisse alémanique sont à tel point menacés que, pour ceux qui n'ont pas été arrachés, l'introduction de traitements antibiotiques a déjà été autorisée. Résultat de cette opération, 10 tonnes de miel contaminé ont été détruites en 2008 sur ordre de l'organe de contrôle des denrées alimentaires.

Mots clés : **autres pays, pathologies, sanitaire, intoxication, dépérissement**

Résumé : analyse par deux apiculteurs de terrain de la situation et de l'évolution de l'apiculture suisse au regard des problèmes liés aux pathologies et aux intoxications



Franck Crozet

Apiculteur éleveur professionnel,
1000 ruches, inspecteur des ruchers

Voici mes constatations et expériences depuis 1986, date à laquelle j'ai commencé l'apiculture en tant que professionnel. Depuis le début des années 2000, j'ai constaté des problèmes au printemps. Les ruchers situés l'été précédent à côté de grands champs de maïs ont vu leur population baisser énormément et brutalement. Les colonies se sont retrouvées début mars avec de belles plaques de couvain abandonnées vu le manque d'abeilles pour réchauffer la grappe. Ce phénomène s'est reproduit plusieurs années, toujours sur les mêmes emplacements.

Les causes supposées sont les suivantes :

- les ruches ramassent de grosses quantités de pollen de maïs qu'elles stockent et consomment au printemps dès le début de la ponte
- si le temps le permet, les abeilles récoltent du pollen de noisetier, d'aulne...
- mais comme on a souvent des retours de froid, les abeilles doivent nourrir le couvain avec du pollen stocké : le maïs.

Lors de l'hiver 2005-2006, le froid est venu dès le 15 novembre et s'est prolongé jusqu'à la fin mars. Il y a eu seulement 2 jours de beau temps, le 25 et le 26 janvier 2006. Ces deux jours-là, toutes mes colonies sont sorties et étaient encore en vie. Fin mars, l'hécatombe était là : 50 % de pertes, soit 700 colonies sur les 1400 mises en hivernage l'automne d'avant. Dur à avaler et à comprendre.

Autre constatation faite lors du butinage de la phacélie : la ruche vitrée d'exposition qui se trouve dans ma cour à l'entrée de la miellerie a subi une intoxication en allant butiner et récolter le pollen de phacélie que le paysan avait semé au mois d'août

comme engrais vert (naturel) après avoir battu ses céréales. Ceci s'est passé en automne 2007 en l'espace d'une semaine. Le champ se trouvait à 400 m de ma miellerie. En balayant devant la ruche sur le goudron de ma cour, j'ai rempli une grosse ramassoire d'abeilles mortes avec des pelotes de pollen violet et la langue tirée. C'était certainement dû au varroa, comme le disent nos chercheurs, pas aux produits d'enrobage des graines ou aux résidus de ceux-ci, en sachant qu'en Suisse, toutes les betteraves sont enrobées Gaucho (imidaclopride), le colza Chinook (Gaucho), le maïs avec Gaucho 600 FS et les céréales ainsi que le maïs avec le Régent (fipronil). En ce qui concerne les céréales et le maïs, nous ne savons pas quel est le pourcentage de semences qui sont enrobées : on nous parle d'environ 3,5 % de maïs, de 5 à 10 % de céréales et de 75 % de colza.

Autre intoxication vécue, dans des vergers de pommiers, suite au traitement de ceux-ci par l'arboriculteur un jour de grand beau temps le vendredi 22 avril 2005. Il a pourtant bien traité avant la floraison, mais il a oublié que sous ces arbres se trouvait un tapis jaune d'or de pissenlits en fleur. Le résultat a été flagrant : 50 à 75 % des abeilles (de chaque ruche) sont mortes et les colonies se sont retrouvées avec 8 cadres de couvain et personne pour s'en occuper : il aura fallu 2 mois pour qu'elles remontent la pente et s'en sortent, récoltent. La saison était perdue pour ces ruchers. Le produit incriminé était « Audience ». Il n'a jamais été réutilisé par l'arboriculteur qui a reconnu sa faute et a fait marcher son assurance RC.

